

## Site de la rue de la Convention : non au travail en batterie !

La « logique d'équipe » est la dernière trouvaille de l'administration pour imposer « la révolution culturelle » des bureaux partagés par 4 à 10 personnes, là où les bureaux individuels ou à deux étaient la norme la plus répandue dans ce ministère car la mieux adaptée au type de travail et à nos modes de fonctionnement.

La CFDT s'oppose catégoriquement à cette configuration des espaces de bureaux du futur site "Gutenberg" prônée par la charte d'aménagement. Ce document référentiel et normatif, à l'élaboration duquel les représentants du personnel sont invités à s'associer, nous a été présenté le 18 mars dernier comme une règle d'occupation des espaces « connue de tous et opposable à tous ».

La CFDT a adressé un courrier à l'administration lui indiquant qu'elle refuserait de discuter d'une charte d'aménagement si la question du nombre d'agents installés dans chaque bureau était tranchée avant même que la discussion ne s'engage.

Lors de la réunion de concertation du 7 avril, le représentant de l'administration nous a répondu :

- qu'"il vaut mieux être dans un espace à plus de cinq que dans un bureau à quatre, ou moins, où l'on a jeté sans séparation de bureaux des agents qui se regardent en chien de faïence toute la journée",
- que "des espaces partagés subdivisés à l'aide de mobilier préservent une intimité de travail (sic)".

La délégation CFDT a quitté la salle en expliquant qu'il n'était pas question de cautionner l'hypothèse de 10 agents par bureau.

Une assemblée générale décidera le 18 avril des actions à mener pour se faire entendre : pétition, rassemblement, grève... ➔

Nous avons étudié la possibilité de mettre 20 personnes par bureau.



## Sommaire

n° 173 - avril 2008

1. Édito, site de la Convention
2. Recrutés locaux : Égypte, Chili
3. Révision Générale des Politiques Publiques
4. billet d'humeur (expulsions de printemps), élections

### Syndicat C.F.D.T. du Ministère des Affaires étrangères

57, boulevard des Invalides  
75700 PARIS

Téléphone : 01.53.69.36.99

Télécopie : 01.53.69.37.34

e-mail : [cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr)

site internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)

## Édito

Cher(e) camarade,

Tu as entre les mains le premier numéro de la Lettre du syndicat CFDT-MAE (LDS) nouvelle formule. Ce bulletin sera plus court (4 pages au lieu de 12) et plus « réactif » avec une périodicité mensuelle qui pourra être accélérée, dès que la formule sera rodée, en fonction de l'actualité syndicale, des délais de rédaction et d'impression, de nos moyens financiers...

La version électronique est adressée aux adhérents pourvus d'une adresse e-mail. Ceci permettra de réguler le flot des infos envoyées par la permanence nantaise. Cependant, ce nouveau bulletin syndical continuera d'être diffusé « à l'ancienne », sous forme papier, à nos 1.300 adhérents à leur adresse administrative. Ceci permettra de servir ceux qui ne disposent pas d'une connexion internet.

Cette LDS se veut aussi un outil de communication syndicale en direction des collègues non-adhérents : il servira à « tracter » aux portes du ministère, à afficher sur les panneaux syndicaux, à diffuser comme profession de foi aux élections CAPI/CTP...

On évitera le plus possible de t'infliger, cher(e) camarade, des comptes-rendus de réunion, des courriers adressés en haut lieu et leurs réponses... Cette LDS new-look privilégiera les dossiers thématiques, les actualités, les coups de gueule, les bons tuyaux.

Je te souhaite une bonne lecture. N'hésite pas à nous faire connaître ton opinion, tes suggestions pour améliorer ce nouvel outil.

Amitiés syndicales  
Le secrétaire général,  
**Thierry Duboc**

## EGYPTE

### Les licenciements dans le réseau culturel français en Égypte, qui ont été décidés dans des conditions scandaleuses, sont illégaux.

Le directeur du centre français de culture et de coopération (CFCC) en Égypte s'est employé depuis deux mois à supprimer une quinzaine de postes de recrutés locaux égyptiens. Il a ainsi réussi l'exploit de forcer la main à son ambassadeur, à la DGCID et à la DGA et à entraîner les services français en Egypte dans un conflit social de grande ampleur. Les militants CFDT, qui ont rencontré à plusieurs reprises des représentants du cabinet du ministre, de la DGCID et de la DGA, ont dénoncé une parodie de dialogue social au Caire, des pressions inadmissibles sur les agents, des entraves au droit syndical ainsi que la violation du code du travail égyptien.

Mme Monique Cerisier ben Guiga, vice-présidente de la commission des affaires étrangères au Sénat, a écrit à Bernard Kouchner pour lui demander l'envoi d'une mission d'inspection en Égypte "sur la légalité de ces licenciements, les méthodes employées par la hiérarchie du CFCC et sur l'intérêt d'une telle opération au regard de la gestion du CFCC et de la diplomatie de la France en Égypte."

M. Richard Yung, sénateur des Français établis hors de France, a attiré lui aussi l'attention du ministre, dans une question écrite du 20 mars, "sur le récent mouvement de grève de trois jours des personnels de l'ambassade et des consulats de France en Égypte. Cette grève fait suite à une vague de licenciements parmi les personnels locaux des services culturels de l'ambassade de France en Égypte, qu'ils soient Égyptiens ou Français. La presse égyptienne s'en

est fait l'écho par plusieurs articles et des photographies montrant en particulier le personnel en grève vêtu de noir en signe de solidarité avec leurs collègues licenciés. Il lui demande de lui indiquer ce qui a motivé ces licenciements massifs et comment il envisage l'avenir des relations culturelles franco-égyptiennes."

La CFDT a écrit à Bernard Kouchner le 20 mars pour demander un moratoire sur les licenciements en attendant qu'une expertise juridique sérieuse soit effectuée. La réponse à ce courrier ne s'est pas fait attendre. Le directeur de cabinet du ministre nous fait savoir que « l'ambassadeur en Égypte et le directeur du CFCC ont veillé au respect du droit local et ont été accompagnés tout au long de la procédure par un avocat égyptien attestant de la pleine conformité aux dispositions du droit égyptien en vigueur des mesures prises par la direction du CFCC... »

La réalité est bien différente : de l'aveu d'un responsable de la DRH,

**le code du travail égyptien ne permet pas de licencier les agents du centre culturel, sauf faillite de l'Etat français ou fermeture de l'établissement.**

Nous en concluons que, plutôt que de proposer un plan social et des départs volontaires négociés et transparents dans le cadre du dialogue social, le ministère a préféré s'asseoir purement et simplement sur le code du travail égyptien ! Comme souvent, ceux qui ont pris le risque, aujourd'hui, d'être condamnés par le juge local, ne seront plus comptables de cette décision dans deux ans...

La CFDT attend beaucoup de l'inspection demandée par Mme Cerisier Ben Guiga. Dans le cas où l'on trouverait quelques rats morts au fond des placards – et nous avons des raisons de penser qu'on en trouvera –, chacun sera en droit de s'interroger à nouveau sur la justification financière de ces licenciements.

La CFDT vous tiendra informés régulièrement de l'avancée des procédures engagées devant les tribunaux égyptiens. ➔

## CHILI

### Avancements à l'ancienneté pour les agents recrutés localement à Santiago du Chili : la CFDT obtient une victoire et suspend son préavis de grève.

La section des adhérents CFDT-MAE à l'ambassade de France au Chili protestait contre le refus de l'administration d'appliquer la grille des salaires et d'accorder les avancements à l'ancienneté. Elle menaçait de faire grève. En mars 2008, nous apprenons finalement que la grille des salaires sera respectée, avec effet rétroactif au 1er janvier 2008. Les agents bénéficieront du fait que la législation chilienne confère une valeur contractuelle aux grilles de salaire. Mais sans l'action déterminée des militants CFDT à Santiago du Chili, la DRH aurait pu continuer tranquillement à rationner les promotions à l'ancienneté des recrutés locaux, au nom de son dogme du "0,9 % en année pleine".

**Félicitations donc à cette section syndicale jeune et dynamique qui a obtenu un tel résultat moins de quatre mois après sa création !** ➔

# Révision générale des politiques publiques

Le deuxième conseil de modernisation des politiques publiques s'est tenu le 4 avril 2008. A la différence du premier conseil (12 décembre 2007), le ministère des affaires étrangères et européennes était, cette fois-ci, concerné. Voici à chaud les premières réactions du syndicat CFDT-MAE sur les mesures annoncées :

## 1 • La méthode n'est pas bonne :

Les objectifs de la réforme n'étaient pas définis : quelles économies sont attendues de la part du MAEE (sur les 7 milliards espérés pour l'ensemble de la fonction publique d'État) ?

Elle a été absolument technocratique et opaque. Les fonctionnaires n'ont pas du tout été associés à l'exercice alors qu'impliquer les agents et l'encadrement dans ce type de démarche est le b.a.-ba du management. La veille même, l'administration n'était pas en mesure de nous indiquer ce qui allait se passer. La CFDT-MAE dénonce l'absence totale de dialogue social sur ce qui est la plus grande réorganisation des services de l'État que l'on ait connue en France.

## 2 • Sur les mesures adoptées dans le réseau diplomatique :

■ « transformation d'une trentaine d'ambassades en postes de présence diplomatique » : ne recommençons pas l'erreur des consulats d'influence ou des consulats à gestion simplifiée. Comment expliquera-t-on aux pays hôtes qu'ils ne justifient plus une ambassade à part entière mais qu'on n'y fera que du culturel ou du développement commercial ?

■ « lissage des formats d'exception dans les ambassades dont les moyens sont les plus importants » : le jargon technocratique est le reflet de la méthode employée, absconse et hypocrite. Va-t-on assister à un massacre à la tronçonneuse ou à un ajustement cosmétique ? Quelles missions seront supprimées dans quels pays ? Quels sacrifices seront consentis par le MAEE, la DGTPE, le SCTIP, les militaires... ?

■ pays émergents : nous ne sommes pas opposés à la nécessité de mieux adapter notre présence diplomatique aux enjeux du 21ème siècle mais encore faut-il le faire de manière cohérente et se poser la question du coût de la fermeture des postes qu'on doit réouvrir quelques années plus tard.

## 3 • Sur les mesures adoptées dans le réseau consulaire :

■ rapatriement de l'état-civil à Nantes : l'idée est a priori séduisante à l'ère du numérique et de l'e-administration. Sauf que la politique restrictive et répressive du gouvernement en matière d'immigration est en totale contradiction avec les restrictions budgétaires annoncées et devrait au contraire se traduire par un renforcement de notre présence là où la pression migratoire est la plus forte (exemple : contrôle des mariages, transcription des actes...). Même raisonnement pour les visas, l'immatriculation, la délivrance des papiers d'identité et titres de voyage. La fraude documentaire, c'est sur place qu'on peut le mieux la combattre.

## 4 • sur le réseau d'enseignement français à l'étranger :

il fut un temps où il était de bon ton de considérer qu'il n'était là que pour les enfants français et de nier sa fonction de formation des élites étrangères. Le balancier revient dans l'autre sens et c'est tout aussi catégorique : le réseau est là pour notre diplomatie culturelle ! Les parents qui ont créé des écoles de toutes pièces se font donc déposséder de leurs créations.

## 5 • « L'ouverture du MAEE sera accentuée » :

Le MAEE est certainement l'un des ministères les plus ouverts mais l'ouverture se fait trop souvent à sens unique, qu'il s'agisse de trouver des points de chute à des conseillers de cabinet, de placer des amis, voire d'éloigner des ... ennemis etc., et sans que les compétences y soient pour grand chose. Il faudrait déjà régler notre problème de sureffectif dans l'encadrement supérieur, fruit d'une mauvaise gestion prévisionnelle des carrières.

## 6 • Sur les mesures adoptées dans le réseau culturel et de coopération :

■ fusion des services de coopération et des centres culturels : l'idée n'est pas nouvelle et le principe semble logique, mais que veut dire « la plus large autonomie » ? Si c'est de l'autonomie financière pour capter du mécénat dont il s'agit, elle existe déjà. Mais si l'autonomie est fonctionnelle, ce sera par rapport à qui ? A la DGCID ou à l'ambassadeur ? Dans ce dernier cas, ce serait contradictoire avec le principe d'autorité renforcée de l'ambassadeur sur les services de l'État à l'étranger. ↗

## Expulsions de printemps au MAEE.

Les 75 agents affectés respectivement à la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD), à la Coopération scientifique et universitaire et à la sous-direction de l'Archéologie et des Sciences Sociales (DGCID) ont été priés, mardi 2 avril, de céder leurs bureaux du 244 boulevard St. Germain à Messieurs Christian BLANC et Hubert FALCO, récemment nommés Secrétaires d'État auprès du Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Déve-

loppement durable et de l'Aménagement du territoire. Le transfert de locaux devait être effectif au 7 avril en ce qui concerne la sous-direction de l'Archéologie, sommée de faire ses cartons dans la précipitation, quitte à exiger que ses agents y consacrent leur week-end.

Devant ce qu'il faut bien appeler une expulsion, la CFDT dénonce le mépris qui s'exprime dans ces méthodes, à l'égard des personnels concernés qui seront en outre obligés de refaire leurs paquets d'ici la

fin de l'année pour rejoindre les locaux de la rue de la Convention. Mais surtout, il semble difficile de ne pas voir dans la brutalité de ces décisions, un symptôme parmi d'autres, du recul politique du MAEE, déjà réduit à la portion budgétaire congrue, au sein du gouvernement. Une fois encore, la dure réalité des rapports de force apporte un démenti aux engagements de Bernard Kouchner à défendre le MAEE et les agents qui le servent. ➤

## La CFDT progresse à toutes les élections en CAP :

### **Belle progression de la CFDT aux élections du 22 octobre 2007 à la CAP des adjoints administratifs.**

Les associations professionnelles restent majoritaires mais reculent de 9 points. Leurs électeurs doivent se demander ce qu'ont fait et obtenu depuis 10 ans l'ASAM et l'USASCC, qui prétendent les défendre. En ce qui concerne les "vrais" syndicats confédérés, la CGT progresse d'1 point, Force Ouvrière de 2 et la CFDT de 6. Toutes nos félicitations à nos nouvelles élues CFDT : Brigitte de Oliveira, Virginie Liang, Catherine Richard et Sophia Gray.

### **La CFDT enregistre une progression lors des élections du 31 janvier à la CAP des attachés des systèmes d'information et de communication (ASIC).**

Malgré une participation en baisse, la CFDT conserve ses 18 voix obtenues en 2005, progresse en valeur relative et obtient deux sièges. Nous saluons ici *nos collègues ré-élus*, Marc Saint-Criq et Domenico Ditaranto.

### **La CFDT gagne un siège aux élections du 7 février à la CAP des secrétaires des systèmes d'information et de communication (SESIC).**

Les SESIC ne se sont pas pressés au bureau de vote. La CFDT a conservé néanmoins ses électeurs tandis que Force Ouvrière perd un tiers des voix obtenues en 2005 et laisse échapper un de ses trois sièges au profit de la liste présentée par la CFDT. Nous saluons ici nos élus Yves Courant et Philippe Valenza (titulaires) ainsi que Jean-Pierre Étienne et Raymond Avenas (suppléants).

### **"Carton plein" pour la CFDT à l'élection du 26 mars à la CCP des contractuels "ante Le Pors".**

Avec 75,44% des suffrages exprimés et 5 élus sur 6, la CFDT confirme sa très large audience auprès des électeurs qui ont voté en masse (plus de 70% de participation) et la progression de sa représentativité dans les instances du dialogue social. La CFDT remercie les contractuels qui lui ont renouvelé massivement leur confiance et félicite les nouveaux élus ou réélus à cette CCP : Xavier Crépin et Marie-Claire Boulay (CMHC), Pierre Poli, Brice Dusuzeau, Jean-Paul Pradère et Alain Aumis (CMI), Christian Saglio et Bernard Mesguich (CM2), Martine Moreau et Marie-Christine Midrouillet (SM). ➤